

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 19/06/2018. **Présents** : Ariane ALBARIC, Elisabeth BRUSSAT, Sophie CARRE, Suzy CHAMPREDON, Cédric DAUDUIT, Patricia LACHAMP, Michèle MASSE, Laurent DOLCEMASCOLO, Daniel MAURIN, Richard PONCEPT, Christian ROBIN, Jean-Louis ROUVIDANT, Julien THELLIER, Patrick VITALIS.

**Absents** : Nathalie CHALARD, JACQUELINE BAURY, Céline DESSIMOND, Franck OZEO, Stéphanie VOLPINI.

**Pouvoirs** : Céline DESIMOND donne pouvoir à Patricia LACHAMP

## **I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur **Richard PONCEPT** est élu secrétaire de séance.

## **II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 12 AVRIL 2018**

Le compte-rendu du conseil municipal du 12/04/2018 est approuvé par l'assemblée.

## **III - DÉLIBÉRATIONS**

### **Budget Commune Décision modificative N°1 Budget Fonctionnement**

Madame le Maire explique que suite à un oubli de l'article 6226 (Honoraires). Afin de pouvoir payer l'avocat il y a lieu de faire une décision modificative pour pouvoir régler les honoraires, durant l'année 2018.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative

### **Budget Commune Décision modificative N°1 Budget Investissement**

Madame le Maire, suite à une erreur d'imputation en dépenses sur l'article 2315 (Installations, materiel et outillage techniques) il y a lieu d'adopter la décision modificative suivante :

LIBELLE	INVESTISSEMENT			
	Dépenses		Dépenses	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Installations generale et agencement	2135	-1 085		
Installations materiel et outillage techniques	2315	-2 382 -360		
Mobilier (Tables salle des fêtes)			2184	+1085
Autres immobilisations corporelles : (Machine à glaçons Aspirateur Ecole)	-		2188	+2 382 +360

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative

### **Budget Assainissement Décision modificative N°1 Budget Fonctionnement**

Madame Le Maire, propose un ajustement budgétaire en fonctionnement, sur le budget assainissement de + 400 € sur l'article 6228, et de - 400 € sur l'article 6068. L'article 6228 a été omis lors de l'élaboration du budget 2018.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative

## Budget Commune Emprunt pour le financement des travaux en cours

ANNULE

## Tarifs charges scolaires

Dans le cadre des modalités de répartition des charges scolaires, Madame le Maire rappelle que le tarif n'a pas été augmenté depuis la rentrée scolaire 2015, et propose donc une augmentation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, pour les enfants scolarisés à Orléat.

**1 250 €** par élève en maternelle

**800 €** par élève en primaire

Ces montants de participation ne s'appliquent pas pour la ville de Thiers avec qui une convention a été signée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette augmentation.

Afin d'ajuster au mieux cette tarification l'assemblée soumet l'idée de réaliser une étude des frais réels, à répercuter sur cette facturation.

Mme Ariane ALBARIC, qui avait déjà évoqué cette estimation propose de la mettre en œuvre pour la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

## Ecoles : Rythmes scolaires rentrée 2018

Madame Le Maire, rappelle l'avis formulé par le conseil d'école du 15 juin 2017 approuvant massivement le retour à la semaine des quatre jours,

Ces horaires étant déjà effectifs, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de les reconduire à partir de la rentrée scolaire 2018 :

## Adhésion au service retraite du centre de gestion du Puy-de-Dôme

Madame Le Maire, rappelle que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, et propose à l'assemblée l'adhésion par une convention, au service retraites créé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Nous pourrions ainsi bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL,

Le coût de l'adhésion fixé au 1<sup>e</sup> janvier 2018, est de 220 € par an pour une collectivité comprenant entre 15 à 19 agents affiliés à la CNRACL. Cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 2 ans.

Considérant les prestations spécifiques offertes par le service retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser madame Le maire, à signer la convention d'adhésion.

## Création d'une nouvelle adresse

Madame Le Maire, explique que suite à la mise en œuvre du Plan Auvergne Très Haut Débit, décidé en février 2013, et afin de compléter la précédente liste précisée dans délibération N°8 du 10 avril 2017, il y a lieu de créer une adresse supplémentaire définie

Aire de Limagne

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

## Marché Maitrise d'œuvre « Aménagement d'un centre culturel et sportif »

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement d'un bâtiment existant en Centre Culturel et Sportif, un recensement de concepteurs a eu lieu.

Suite à un courrier adressé à 3 architectes (PIL ARCHITECTURE – M. Gérard PIL à Ambert ; ARCHITECTE PDLG – M Gilles MEUNIER à Cournon d'Auvergne ; M. Yvan TRAIT, Architecte à Thiers), et au compte rendu de la commission d'appels

d'offres du 30 avril 2018, qui confie le projet à M Yvan TRAIT, Architecte à Thiers, Madame Le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette décision.

Compte-tenu des réponses,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier l'étude de ces travaux à M. Yvan TRAIT, Architecte à Thiers
- d'autoriser Mme le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à ce dossier
- de prévoir les crédits au budget communal.

#### **Marché de Voirie 2018 – Choix du Prestataire**

ANNULE

#### **Recensement population 2019 : Nomination du Coordonnateur communal**

Madame le Maire, explique que la collectivité doit organiser pour l'année 2019, les opérations de recensement de la population. Il convient dans un premier temps de désigner un coordonnateur de l'enquête, et propose Madame POTON Françoise.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

#### **Motion pour le maintien du service fourni par le SIAEP DORE ALLIER**

Madame Le Maire, rappelle la loi NOTRe du 7/08/2015 qui impose aux Communautés de Communes d'exercer de plein droit, en lieu et place des communes, la compétence eau potable à compter du 01/01/2020, et propose que soit votée une motion confirmant la volonté du Conseil Municipal d'Orléat d'appuyer les démarches du SIAEP Dore Allier et de ses délégués afin de conserver ce syndicat sur le territoire de la CCEDA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Madame Le Maire.

#### **Affaires Diverses**

##### **-Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme**

Vu la situation actuelle, Madame Le Maire explique que pour pallier à l'absence des agents territoriaux, et pour le bon fonctionnement de la collectivité, il y lieu d'adhérer au service de remplacement du Centre de Gestion. Cette prestation sera facturée en fonction des besoins de la collectivité correspondant à 6% des frais de gestion.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'autoriser Madame Le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au Service Remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.**

***La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le  
LUNDI 23 juillet 2018 à 18 h 30.***